

PROVINCE DE BRABANT

WALLON

Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE

de

ITTRE



Avis

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le budget des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021, arrêté en séance du Conseil communal du 15 décembre, a été approuvé par la Tutelle spéciale d'approbation le 27 janvier 2021.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Finances, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 02 février 2021.

Conformément à l'Arrêté ministériel du 23 avril 2019, une synthèse de celui-ci est consultable sur le site internet communal www.ittre.be .

Ittre, le 02 février 2021

La Directrice générale,

C. Spaute



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt